

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2016
Mairie de Montbron

L'an deux mil seize le dix-huit février, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTBRON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gwenhaël FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de conseillers municipaux : 19.

- Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 11 février 2016.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Gwenhaël FRANÇOIS, M. André ARNAUDET, Mme Danièle BERNARD, Mme Aurélie TRUFFANDIER, Mme Marcelle BUISSON, M. Bernard AZEN, Mme Christine DUSSAIGNE, Mme Régine MONDARY, M. Didier GENINI, Mme Claudine MICHELY, M. Laurent CHATEAU, Mme Lisbeth COMBAUD, Mme Justine TERRADE, Mme Nicole DELAGE, M. Pascal GUIMARD, M. Sébastien MICHAUT

Absents et excusés : M. Jacques Albert MOREL

Pouvoirs : M. Guy JOYEUX à Mme Nicole DELAGE- M. Jérôme NICOLAS à Monsieur Gwenhaël FRANCOIS

Secrétaire de séance : M. André ARNAUDET.

Adoption du procès-verbal de la séance n°8 du 17 Décembre 2015

Monsieur le maire explique que chaque conseiller municipal a été destinataire dans la convocation et a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance n°8 du 17 décembre 2015. Il demande s'il y a des observations. Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015.

Monsieur le Maire propose, si le conseil en est d'accord d'ajouter à l'ordre du jour la question de la rémunération d'une animation des fêtes de Noël à Montbron en 2015.

Le conseil accepte à l'unanimité d'ajouter cette question.

1 – Mise en concurrence pour le contrat d'assurance du personnel

Monsieur le Maire Donne lecture au conseil de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 18/01/2016 l'informant que le Centre va procéder à une mise en concurrence pour la souscription, à compter du 01/01/2017, de nouveaux contrats d'assurance contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité, décès. Deux contrats sont concernés ; celui des agents relevant du régime spécial adhérent à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales et celui des agents relevant du régime général relevant de la caisse de retraite complémentaire IRCANTEC. Cette consultation ne préjuge pas de l'adhésion de la collectivité au contrat collectif qui sera retenu par le Centre de Gestion à l'issue de la consultation.

La décision de consulter est prise à l'unanimité.

2 – Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 12 novembre 2015

Ce projet porte sur :

- ✓ L'élargissement du syndicat aux communes des Adjots, de Barro, Bernac, Bioussac, Bernac, Châtignac, Condac, La Faye, Ruffec et Taizé-Aizie ;
- ✓ La modification des articles 6.03 (1^{er} alinéa) et 7 des statuts.

Le 1^{er} alinéa de l'article 6.03 et la seule phrase de l'article 7 devienne respectivement :

« Le périmètre des collèges est celui des communautés de communes »

« Le Bureau du syndicat est composé du Président, de Vice-Présidents et d'autres membres ».

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité

3 – Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat Mixte de l'Angoumois

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes « Seuil Charente Périgord » sollicite son adhésion au Syndicat Mixte de l'Angoumois.

Le syndicat mixte de l'Angoumois a la charge de la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude pour élaborer les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux va être lancée sur chacune des communautés de communes de « Seuil Charente Périgord » et « Bandiat Tardoire » et que leur fusion équivaut à un SCOT ; Dans ces conditions il n'y a pas lieu d'adhérer au Syndicat Mixte de l'Angoumois

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce contra d'adhésion au Syndicat Mixte de l'Angoumois

4- remboursement de frais à l'occasion d'un mandat spécial

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été confié à M. AZEN, la mission de rencontrer le ministre pour aborder la question de l'accueil sur le territoire des réfugiés. Les frais engendrés par cette mission sont le trajet en train effectué par M. AZEN pour se rendre et revenir de Paris pour un montant de 72 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer ce remboursement à l'intéressé.

Le projet du gouvernement est d'accueillir les demandeurs d'asile dès leur arrivée en France et les réfugiés dont la présence sur le territoire est supérieure à 9 mois.

Montbron a été choisi pour accueillir 5 familles ou environ 20 personnes. Cinq appartements libres aux Charmilles ont été retenus par la préfecture pour cet accueil. Emmaüs, le secours catholique meubleront les logements.

L'Etat prendra à sa charge, le logement, le mobilier, le linge et les repas (7€/ repas pris à la maison de retraite)

*1750 réfugiés sont à accueillir avant le 10 mars et à répartir sur le territoire national. 2000 restent sur Calais dans des containers « habitables »

5- Création d'une servitude de passage

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 21 avril 2015 de M. Vincent Durousseau Dugontier, gérant de la SCI du Faubourg Saint Maurice demandant la création d'une servitude de passage sur la parcelle mitoyenne à sa propriété afin d'obtenir un accès direct et indépendant.

Monsieur le Maire propose que cette servitude, consentie à titre gracieux, porte sur la longueur de la partie sud de la parcelle et sur une largeur de 1.4m permettant ainsi l'accès piéton à des personnes à mobilité réduite au profit de la parcelle cadastrée BE 204.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise la création de cette servitude et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à sa mise en œuvre.

6- Aménagement d'un sentier touristique

Monsieur Arnaudet propose l'aménagement d'un chemin piéton le long de la RD 699 allant de la Font Borgne à la route de la Renaudie. L'Agence Départementale de l'Aménagement sera contactée pour un nouveau rendez-vous sur place.

7- Acquisition de terrain en vue de la création d'un chemin rural

Monsieur le Maire informe le conseil que le GR4 à hauteur de Menet sur la commune de Montbron n'est plus ouvert au public. Une parcelle privée, sur le tracé initial du chemin de randonnée, est devenu inaccessible. Monsieur le maire propose d'acquérir deux parcelles de part et d'autre de la RD 699 afin de permettre la continuité du GR4.

Il s'agit d'acquérir : - une partie de la parcelle AT 27 d'une surface de 24 a 82 ca appartenant à la Communauté de Communes pour l'euro symbolique valorisé à hauteur de 650 € pour les besoins de l'enregistrement de l'acte. - une partie de la parcelle AT 44 d'une surface de 15 a 22 ca appartenant à Monsieur Olivier GATIGNOL au prix de 5 400 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces deux acquisitions au prix mentionné et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

8 - projet d'aménagement d'un chemin rural en vue de la continuité du GR4 sur la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement d'un chemin rural dit du Calvaire en vue de la continuité du GR4 dont la continuité est perturbé par une parcelle privée devenue inaccessible.

L'aménagement consiste à - acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du tracé. Le conseil a autorisé l'acquisition de deux parcelles pour un montant total de 5401 € ; les frais d'actes étant à la charge de la commune pour un montant de 1720 € TTC - aménager des clôtures et plantations afin d'assurer la sécurité des promeneurs de long de la RD 699

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au conseil départemental pour la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le projet d'aménagement du chemin et autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours du département pour la réalisation de l'acquisition des terrains

9- Inscription d'un tracé de chemin au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le GR 4 passant sur la commune est inscrit au PDIPR, ce tracé est modifié par la création d'un nouveau tracé sur un chemin rural communal.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider ce nouveau tracé et d'en demander l'inscription au PDIPR. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'inscription du PDIPR du chemin créé et s'engage à en conserver le caractère public et ouvert.

10 - Lancement de la procédure pour parcelle en état d'abandon

Monsieur le Maire expose que le Code général des collectivités territoriales permet au Maire lorsque des immeubles ou parties d'immeubles, installations ou terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, d'engager à la demande du Conseil municipal une procédure de déclaration d'abandon manifeste. Sur la commune, l'immeuble sis à l'adresse 2 quartier de la Basse ville, cadastré BA 160 appartenant à Claude TOURNEAU décédé depuis le 21 avril 2001 et dont l'héritier, malgré les recherches n'a pu être localisé, peut être considéré en état d'abandon manifeste. Cette parcelle est constituée de deux volumes construits dont l'état de délabrement a fait l'objet d'une expertise amenant à la prise de deux arrêtés ; un de péril ordinaire et l'autre de péril imminent. A l'issue de cette procédure il pourra être sollicité auprès du préfet une déclaration d'utilité publique pour expropriation en vue d'un projet d'intérêt général

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager cette procédure d'abandon manifeste

11 – Projet d'aménagement du Site MARCHAT.

Monsieur le Maire expose l'aménagement qui pourrait être fait de ce site. Dans la partie gauche le local est à étudier pour un aménagement en vue de l'installation d'un médical ou paramédical. Le local pourrait être loué puis vendu.

Le rez-de-chaussée droit, après des branchements réalisés par la mairie et l'installation d'un WC et d'un Lavabo, pour être loué à la couturière pour 50 € par mois qui ferait les aménagements qui lui seraient utiles. Deux garages actuellement ouverts seraient aménagés par la mairie et loués au salon de Thé moyennant 400 € par mois.

Enfin l'étage comprend un logement qui serait réparé-divers devis en cours- et loué moyennant 500 à 550 € par mois.

12- Fonctionnement des logements d'urgence

Monsieur André ARNAUDET explique que le mode de fonctionnement des logements d'urgence ne donne pas satisfaction.

En effet, le règlement actuel prévoit des durées qui entravent l'attribution de logement dans l'urgence. Les durées actuelles permettent une occupation continue, selon les situations de trois à six mois, cela ne permet plus la flexibilité nécessaire pour répondre à l'urgence.

Monsieur le Maire propose une occupation ponctuelle de 15 jours gratuitement renouvelable jusqu'à 2 fois moyennant une indemnité d'occupation et demande donc au Conseil de se positionner sur ce règlement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le règlement tel qu'il est annexé à la présente et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation et encaisser les indemnités d'occupation.

13-Subvention accordée aux familles des enfants de Montbron participant à un voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande du proviseur du Collège de Montbron d'une subvention individuelle des enfants de Montbron à un voyage scolaire à verser directement aux familles. Le conseil avait précédemment décidé du montant de cette subvention de 40 € par enfant de la commune participant à ces voyages. Le conseil s'étonne de cette démarche qui est plus lourde en temps administratif et surtout qui oblige les familles à faire cette avance.

Néanmoins, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accède à la requête du proviseur pour verser directement la subvention de 40 € aux familles.

14 -Fixation du tarif des accompagnants au repas des aines

Monsieur le Maire expose que les personnes âgées de plus de 65 ans sont invitées par la commune à un repas annuel. Selon la situation familiale ou de santé de ces personnes, elles sont susceptibles d'être accompagné par des personnes ne remplissant pas les conditions d'accès à ce repas.

Afin de permettre aux bénéficiaires de profiter de ce repas dans de bonnes conditions, Monsieur le Maire propose que les accompagnants participent aux frais occasionnés par ce repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas à 24 € aux personnes accompagnants un bénéficiaire, et ne remplissant pas les conditions d'accès à cette manifestation.

15 - Rétrocession d'une concession de cimetière

Monsieur le Maire fait état de la demande de rétrocession présentée par Monsieur et Madame CHATEAU Robert et Isabelle, habitant Le Combeau Commune de VOUTHON 16220 d'une concession achetée en 2014 pour une durée de 50 ans et dont ils n'auront pas l'usage.

Le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement pour procéder à cette rétrocession moyennant le prix de 48/50^e soit 89.28 €

16 – Rémunération d'une animation de Noël 2015

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur MARCIQUET a participé aux manifestations de Noël en assurant des transports de personnes avec ses chevaux.

Monsieur le Maire propose d'indemniser Monsieur MARCIQUET à hauteur de 115 € afin de financer les frais qu'il a engagés à cette occasion.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Ordures ménagères.

Monsieur le Maire informe que CALITOM, en charge du ramassage des ordures ménagères n'assurera un passage dans les écarts qu'une fois tous les quinze jours pour les sacs noirs comme c'est le cas actuellement pour les sacs jaunes. La fréquence restera inchangée en centre bourg.

Fusion des syndicats d'eau

Le syndicat d'eau « Montbron Eymouthiers » va fusionner avec d'autre syndicat relevant du Karst de La Rochefoucauld. Les deux fontainiers du syndicat pourront être mis à la disposition des communes mais pas du Centre de Gestion

Minage

La maison des fontainiers, route de Limoges accueillera « Montbron Animation » afin de libérer le Minage et les fontainiers iront Chemin des Mottes

Ce local pourrait devenir un centre culturel avec une bibliothèque et une petite salle de spectacle. Le coût de cet équipement serait d'environ 500 000 € qui pourrait être financé pour la commune pour 50 % et le solde en sollicitant les subventions et contributions de l'Etat via la DETR, le Conseil départemental, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Communauté de Communes et la Fondation Hermès

Le conseil à l'unanimité est favorable au principe de ce projet.

La séance est levée à 22 heures.

Gwenhaël FRANÇOIS

Danièle BERNARD

André ARNAUDET

Christine DUSSAIGNE

Jérôme NICOLAS

Régine MONDARY

Jacques-Albert MOREL

Aurélie TRUFFANDIER

Bernard AZEN

Claudine MICHELY

Sébastien MICHAUT

Marcelle BUISSON

Laurent CHATEAU

Lisbeth COMBAUD

Didier GENINI

Justine TERRADE

Pascal GUIMARD

Guy JOYEUX

Nicole DELAGE